

AUTORISATION de payer une indemnité de 29.000 Fr à Monsieur JUNQUET pour droit de passage d'une canalisation sur son terrain

LE MAIRE. - A cet effet, je vais vous donner lecture de la lettre de Monsieur l'Ingénieur en Chef des Ponts & Chaussées.

POINTS & CHAUSSEES

Saint-Denis, le 9 Décembre 1960

Département de la Réunion

L'Ingénieur en Chef des Ponts & Chaussées
du Département de la Réunion

Service Ordinaire

à Monsieur le MAIRE de SAINTE-DENIS

M. J.V. GAUDEL
Ingénieur en Chef

OBJET: Distribution d'eau de BELLE PIERRE
Achèvement de la canalisation S.I.D.R.
Prolongement

n° 1842/2885^{PC}

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que les travaux relatifs à la pose de la canalisation de distribution d'eau située au dessus du lotissement S.I.D.R. de BELLE-PIERRE sont terminés.

Le montant de la dépense s'élève à 1.936.646 Fr
soit une économie de 124.170 Fr
sur les prévisions.

La canalisation traversant la propriété de M. JUNQUET nous avons dû, sur une certaine partie du parcours, détruire les plantations de cannes (sur une largeur de 2 M.). Après discussion nous avons convenu, avec M. JUNQUET, d'une indemnité qui s'élève à 29.000 Fr.

Je vous demanderais de bien vouloir faire le nécessaire pour que cette somme lui soit réglée sur les crédits prévus pour ces travaux.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée./.

Signé: J.V. GAUDEL.

Adopté à l'unanimité le paiement de 29.000 Fr à M. JUNQUET.

*7-Devis le 3 février 1961
P. de la Réunion et P. de Belle Pierre
M. de la Réunion et P. de Belle Pierre*